

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 27 juin 2016

L'an deux mille seize, le 27 juin

Le Conseil Municipal de la Commune de **BUGEAT** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20 heures 30 minutes sous la Présidence de Monsieur le Maire : FOURNET Pierre

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 10

PRESENTS : FOURNET Pierre, CAVALLI Anita, URBAIN Jean-Yves, ORLIANGES Jacques, BOURG Brigitte, COURTEIX Michel, LESTANG Joël, MEUNIER Colette, MAURY Patricia,

REPRESENTES : LAVAL Patrick a donné procuration à URBAIN Jean-Yves

ABSENTS : BOINET Patricia

EXCUSES : LAIR Jean Philippe, GIOUX Sylvain, NAUCHE Yvette

SECRETAIRE DE SEANCE : MAURY Patricia

Le Maire soumet au Conseil Municipal les questions suivantes portées à l'ordre du jour.

ETUDES DIAGNOSTIQUES REVISION DU ZONAGE ET DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à sa demande les services du Syndicat de la Diège ont établi le dossier de consultation des entreprises pour les travaux cités en objet.

Le coût de l'opération est estimé à 80.000,00 Euros HT.

Conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, le présent marché de travaux est passé selon une procédure adaptée. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié.

Par ailleurs un dossier de consultation a été envoyé aux entreprises ayant les compétences et les moyens de réaliser les prestations.

La date limite de remise des offres était fixée au 02 mai 2016.

La Commission d'Appel d'Offres et d'Ouverture des Plis a retenu l'entreprise AEC, qui est économiquement la plus avantageuse pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte du déroulement de la procédure de consultation des entreprises et approuve, pour la réalisation des travaux le choix de l'entreprise AEC pour un montant de 40.820,00 Euros HT

- désigne le Maire comme personne responsable de l'opération et l'autorise à signer les pièces du marché de travaux.

VOIRIE2016

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à sa demande les services du Syndicat de la Diège ont établi le dossier de consultation des entreprises pour les travaux cités en objet.

Le coût de l'opération est estimé à 31.309,50 Euros HT.

Conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, le présent marché de travaux est passé selon une procédure adaptée. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié.

Par ailleurs un dossier de consultation a été envoyé aux entreprises ayant les compétences et les moyens de réaliser les prestations.

La date limite de remise des offres était fixée au 07 juin 2016.

La Commission d'Appel d'Offres et d'Ouverture des Plis a retenu l'entreprise EUROVIA, qui est économiquement la plus avantageuse pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte du déroulement de la procédure de consultation des entreprises et approuve, pour la réalisation des travaux le choix de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 29.505,50 Euros HT

- désigne le Maire comme personne responsable de l'opération et l'autorise à signer les pièces du marché de travaux.

DROIT DE PREFERENCE

Le Maire donne lecture du courrier de Maître CESSAC-MEYRIGNAC en date du 20 juin 2016 concernant le droit de préférence dont la commune peut bénéficier en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts d'une superficie totale inférieure à quatre hectares conformément aux dispositions de l'article L.331.24 du Code Forestier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- n'entend pas se porter acquéreur des parcelles section A n° 670 et 674 et section D n° 212, 213, 1052 et 1054 pour un montant de 3.000,00 Euros

VENTE TONDEUSE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne désire acquérir la tondeuse dont la commune souhaite se séparer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la vente de la tondeuse pour un montant de 100 Euros.

VENTE TABLEAU ECOLE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne désire acquérir un tableau d'école dont la commune souhaite se séparer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la vente du tableau d'école pour un montant de 100 Euros.

UTILISATION DU LOCAL TECHNIQUE DU FOYER RURAL PAR LES ASSOCIATIONS

Le Maire informe que les associations peuvent être amenées à utiliser le local technique du Foyer Rural.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer la participation à l'utilisation de ce local technique à 20,00 Euros à chaque utilisation.

ACHAT MATERIEL

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'acquérir une nouvelle voiture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'acquisition d'une voiture Citroën Jumpy auprès du Garage ALVES Daniel pour un montant de 7.083,33 Euros HT soit 8.500,00 Euros TTC

- décide que le règlement de la dépense sera réalisé grâce aux fonds inscrits au programme « Matériel 2016 ».

QUESTIONS DIVERSES

* Alexandre CEPPE a trouvé un emploi. Son CAE prend fin au 31 juillet. Le Conseil Municipal donne son accord pour un nouveau recrutement de CAE.

* Le Conseil Municipal ne donne pas suite pour l'instant à deux propositions de r emplacement de coffret électrique et d'antenne émanant de l'entreprise BODET.

* La Maison de Services au Public de La Poste ouvrira fin juillet. L'inauguration aura lieu en septembre. La convention sera signée le 07 juillet à 11 heures.

* Le Maire informe le Conseil Municipal que la négociation concernant l'acquisition des bâtiments de l'EHPAD par le CCAS est en cours avec le propriétaire, Corrèze Habitat.

* Rappel : 6 juillet : passage du Tour de France, 14 juillet : cérémonie à 11 h 30, 18 juillet : concert à l'Eglise, 21 juillet et 18 août : marchés festifs, 25 août : balade en Corrèze, 2 septembre : Comice Agricole cantonal à BUGEAT.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à heures

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres présents,